



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - CP 55 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30 - fax 022 366 11 62
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Au Conseil Communal de Genolier

Genolier, le 17 février 2020

PREAVIS N° 54/2020

concernant une demande de crédit de
CHF 297'000.- TTC pour financer la
mise aux normes du terrain de football
(agrandissement de la surface de jeu
et remplacement de l'éclairage)

Délégués municipaux

Georges Richard, Municipal
Gérald Girardet, Municipal

Commissions chargées de l'étude
de ce préavis

Commission des finances
Commission des routes et domaines

1 Préambule

En confirmation de ce que nous avons annoncé au Conseil communal, l'équipe fanion du FC Genolier-Begnins a été promue en IIe ligue Inter. Ce qui correspond à des matchs contre des clubs romands (Genève et Valais) d'un niveau supérieur et plus d'équipes régionales.

Sur le même principe qu'il y a deux ans, la Ligue amateur qui gère le football à l'échelle nationale a accepté à titre exceptionnel une dérogation temporaire pour jouer sur notre terrain de jeux qui ne correspond pas aux normes de la ligue (manque 4 mètres en largeur).

Après discussion avec le club, la Municipalité a décidé de déposer un préavis pour financer les travaux d'agrandissement du terrain principal et de remplacer les projecteurs qui ne correspondent plus aux normes en vigueur. Le terrain principal a été construit en 1957 et l'éclairage actuel date de 1991. Il est utilisé par les footballeurs et les écoles.

Si le crédit est accepté, les travaux se dérouleraient de début juin à fin juillet 2020 (entre deux saisons de football).

Au même titre que les travaux entrepris en 1957 et en 1991, la mise aux normes des installations est à considérer comme **un investissement sur plusieurs années**. Il figure dans le plan d'investissement. Si les nouvelles installations ont la même durée de vie, cela correspond à un investissement de CHF 10'000.- par année.

Pour mémoire, le FC Genolier-Begnins, compte 530 joueurs répartis dans 2 écoles de football, 14 équipes de juniors et 8 équipes d'actifs. Le FC Genolier-Begnins, c'est également 110 bénévoles qui œuvrent quotidiennement au bon fonctionnement de l'un des plus grands clubs de La Côte et même du canton. C'est un environnement social de proximité reconnu.

2 **Descriptif des travaux**

Modification de l'éclairage

L'agrandissement de la surface de jeu, dans l'axe Genève-Lausanne rend l'emplacement des mats d'éclairage actuels non conforme aux directives actuelles de l'ASF (Association Suisse de Football). Selon les directives, les mats d'éclairage doivent se trouver en dehors de la zone de sécurité. La configuration du terrain contraint au déplacement de tous les mats actuels.

Les équipements actuels (mats et projecteurs) ont été installés il y a 29 ans. Un contrôle mécanique des mats actuels a été commandé ; dès le 1^{er} janvier 2020, ces contrôles sont obligatoires pour les propriétaires d'éclairage (tant public que sportif). Aucune garantie de bon état structurel ne peut être donnée au-delà de quelques années. Pour cette raison, il a été retenu de démonter et d'éliminer les 6 mats et projecteur actuels et de les remplacer par 4 nouveaux mats équipés de nouveaux projecteurs à LED. Ces nouveaux projecteurs, plus **économiques** en énergie que les lampes actuelles offrent les avantages suivants : meilleure **variation** de **l'intensité lumineuse** en fonction de l'occupation et des activités sur le terrain et forte **diminution** de la **pollution lumineuse** aux environs du terrain, en raison d'une plus grande précision de la direction des faisceaux lumineux.

La Municipalité de Genolier a obtenu une alternative de l'ASF, par l'intermédiaire de l'ACVF (association Cantonale Vaudoise de Football) pour l'installation de 4 mats d'éclairage (18 m de haut), au lieu de 6 (16 m de haut) ; cela permet une économie de coûts d'environ 25'000.- CHF TTC.

Travaux de génie civil

Les travaux suivants sont prévus pour la mise aux normes du terrain de football.

Eclairage

Démontage et élimination des anciens socles, tubes et câbles ; au vu de leur ancienneté, la récupération des tubes et câbles n'a pas été retenue. Fourniture et pose des nouveaux socles et tubes de tirage.

Aménagements du talus côté Jura-Genève

Le déplacement de la zone de jeu d'environ 1 m en direction de Genève implique la modification du profilé de la zone de sécurité et de la zone public. Le talus actuel sera retenu par un mur de type gabion, sur une hauteur variant entre 0.5 et 1.0 m.

Nivellement du terrain et de la zone spectateurs côté Lausanne

L'agrandissement de la zone de jeu, côté Lausanne, d'environ 2.5 m implique un remodelage de cette zone sur l'entier de la longueur du terrain, dû à sa topographie actuelle.

Modification de l'escalier situé à l'angle Jura-Lausanne.

La surface de jeu sera agrandie à l'angle Jura-Lausanne du terrain. L'emprise de la nouvelle zone de sécurité (distance de 3 m depuis la fin de la surface de jeu) empiètera sur les escaliers actuels reliant le collège et les terrains de sports. La zone de sécurité ne pouvant être occupée par de tels équipements, il est imposé de démolir la moitié supérieure de l'escalier. Ces escaliers sont utilisés comme chemin de fuite pour l'établissement scolaire ; sa largeur actuelle devra être maintenue, impliquant la création d'une demi-largeur d'escalier dans le talus.

Barrières, grillages, équipements sportifs

Les **barrières « public »**, côtés Lausanne et Genève ne pourront rester à leurs emplacements actuels, car elles se trouveront dans la future zone de sécurité. Démontage et élimination des anciens socles béton et de la barrière actuelle ; fourniture et pose d'une nouvelle barrière et de ses socles béton. Au vu de l'ancienneté de la barrière actuelle et des frais d'adaptation en cas de repose, il a été retenu de privilégier la fourniture d'une nouvelle barrière public qui comportera une section coulissante permettant le passage des engins d'entretien, côté cimetière.

Le **grillage** côté Lausanne, séparant le terrain de football et le collège sera déposé et reposé derrière les nouveaux bancs /abris des joueurs. Un passage de fuite sera créé dans le grillage en face de la sortie de secours du collège le Cordex.

Les **cages des buts** devront être déplacées direction Lausanne ; il n'est pas prévu de les remplacer.

Les **bancs / abris des joueurs** et les surfaces techniques actuelles ne répondent plus aux normes en vigueur. Il est prévu de procéder leur démontage et à leur élimination ainsi qu'à la fourniture et la pose de nouveaux bancs / abris.

Arrosage automatique

Les 3 arroseurs automatiques situés côté Lausanne se trouveront dans la future zone de jeu. Il est prévu d'éliminer ces 3 arroseurs automatiques, de rallonger les conduites d'alimentation et de poser 3 nouveaux arroseurs dans l'emprise de la zone de sécurité.

Honoraires

Ce poste comprend les honoraires du bureau d'ingénieur pour l'étude du projet et l'accompagnement de la Municipalité, le suivi des travaux et l'élaboration des documents nécessaires au bon déroulement du mandat.

Foncier

L'agrandissement de la zone de jeu, direction Lausanne, implique un débordement des équipements sportifs sur la propriété du collège de l'AISGE. Le collège est au bénéfice d'un droit de superficie (DDP 994) sur la parcelle no 130, propriété de la Commune de Genolier. Afin de réduire les coûts, la Municipalité de Genolier, d'entente avec le CODIR de l'AISGE propose de signer une convention de prêt à usage de la surface d'empiètement. Cette méthode permet d'éviter les frais soit de modification du DDP, soit d'inscription d'une servitude d'usage sur le DDP au bénéfice de la Commune.

Planification des travaux

Le calendrier des matchs imposé par l'ACVF implique que les travaux devront impérativement se dérouler entre le 1^{er} juin et le 31 juillet 2020

3 Coûts

Pos	Descriptif	Variante 4 mats		Variante 6 mats	
		CHF HT	CHF HT	CHF HT	CHF HT
	Eclairage : fourniture et pose				
	Total éclairage		69'332.00		83'486.00
	Génie civil : installation chantier, éclairage, aménagement talus Jura-Genève, nivellement terrain côté Lausanne, modification escalier angle Jura-Lausanne, barrières, grillages, équipements sportifs, arrosage automatique				
	Total génie civil		182'275.00		190'475.00
	Divers et imprévus				
	Total divers et imprévus		8'000.00		8'000.00
	Honoraires : hkd : suivi des travaux				
	Total honoraires		15'000.00		15'000.00
	Foncier : convention avec l'AISGE, rétablissement 5 points limites				
	Total foncier		650.00		650.00
	Total général CHF HT		275'257.00		297'611.00
	TVA 7,7 %		21'195.00		22'916.00
	Total général CHF TTC		296'452.00		320'527.00

Une demande de subside est en cours auprès du « Fonds du sport vaudois ». Sur le même principe de ce que nous avons touché pour les engins sportifs appelés *Street Workout station*, nous devrions recevoir après étude du dossier un montant variant entre 10 et 15%.

4 Financement

Le montant de ce préavis sera financé par la trésorerie courante ou via un emprunt auprès d'un institut financier agréé.

5 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Genolier prie le Conseil communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Genolier

- Vu le préavis N° 54/2020 concernant une demande de crédit de **CHF 297'000.-** TTC pour financer la mise aux normes du terrain de football (agrandissement de la surface de jeu et remplacement de l'éclairage).
- ouï le rapport des commissions chargées de l'étude de ce préavis
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

- 1) un crédit de **CHF 297'000.--** est accordé à la Municipalité
- 2) le financement sera assuré par la trésorerie courante ou via un emprunt auprès d'un institut agréé
- 3) cette dépense sera amortie sur 10 ans par le compte 9282.1 – « travaux futurs »

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 3 mars 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :
F. Sage

la secrétaire:
D. Jayet

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for F. Sage, and the signature on the right is for D. Jayet. In the background, there is a circular official seal of the Municipality of Genolier, featuring a central emblem and the text 'MUNICIPALITE DE GENOLIER' around the perimeter.

